

## Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

### LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

### DECIDE

#### Article 1

Les tarifs pour l'année universitaire 2022/2023 applicables au sein de l'ENSTIB concernant les certifications – Examens de langues sont fixés conformément à la liste jointe.

#### Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

#### Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'ENSTIB et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 17 novembre 2022



★ Hélène BOULANGER

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

22 NOV. 2022

**Extrait Procès-Verbal du conseil de l'ENSTIB du 27 octobre 2022**

**Point 3.d**

Tarifs ENSTIB	
Applicables à compter de l'année universitaire 2022/2023	
Certifications – Examens de langues	
Certifications optionnelles non obligatoires dans le cursus ENSTIB	
En Euros TTC	
<b>Allemand</b>	
ZDB1	165
ZDB2	175
ZDC1	195
ZDB1_B2 par module	50
ZDC1 par module écrit	110
ZDC1 par module oral	80
A1 Fit in Deutsch 1	70
A1 Start Deutsch 1	105
A2 Fit in Deutsch 2	80
A2 Start Deutsch 2	125
C2 Goethe Zertifikat	240
<b>Anglais</b>	
Lingaskill	45
<b>Espagnol</b>	
SIELE	165
Frais de réservation place en école d'ingénieurs* 150 € TTC	
*encaissables par l'ENSTIB en cas de désistement d'un candidat ayant confirmé son inscription à l'École.	

Approuvé à l'unanimité

Fait à Épinal le 15 novembre 2022

Emmanuel CHASSARD  
Secrétaire Général ENSTIB

